

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/088

OBJET : Acquisition sur la commune de FEGERSHAIM – BS137AQ

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le
23 SEP. 2026

La Présidente,


Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

Habitation Moderne a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'acquisition d'un bien situé 4 route de Lyon à Fegersheim, parcelles cadastrées section 6 numéros 42a, 42b, 75, 89 et 102 d'une surface de 19 ares 89 ca dans le cadre d'un projet de démolition reconstruction en vue de créer des logements aidés.

Les parcelles sont classées en zone UCA4 du PLU de Fegersheim (PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg). Le bien consiste en une ancienne entreprise de peinture avec ses bureaux, un atelier, une ancienne maison datant de 1920 et une habitation au-dessus des ateliers.

Un accord financier a été trouvé avec les vendeurs au prix de 390.000, -€.

La commune de Fegersheim est carencée au titre de la loi SRU. Le projet soutenu par Habitation Moderne présente ainsi un intérêt certain mais suppose néanmoins le soutien de la collectivité au projet pour permettre à l'EPF d'Alsace d'agir.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration de donner un avis de

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/088**

OBJET : Acquisition sur la
commune de FEGERSHEIM
– BS137AQ

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

principe favorable à l'acquisition des parcelles situées section 6 numéros 42a, 42b, 75, 89 et 102 d'une surface de 19 ares 89 ca pour le compte d'Habitation Moderne, sous réserve d'une sollicitation préalable de la commune de Fegersheim et de la signature d'une convention tripartite permettant à l'EPF d'Alsace d'agir et de faire bénéficier le cas échéant à Habitation Moderne de son dispositif de minoration foncière en faveur du logement aidé.

DELIBERATION N° 2026/088 – BS137AQ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la visite du bien effectuée le 11 mai 2026 ;

Considérant que le projet proposé par Habitation Moderne vise la création de logements locatifs sociaux en commune carencée ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de donner un accord de principe à l'acquisition, pour le compte d'Habitation Moderne, des parcelles situées à FEGERSHEIM, 4 route de Lyon, section 6 numéros 42a, 42b, 75, 89 et 102 d'une surface de 19 ares 89 ca, sous réserve d'une sollicitation de la commune de Fegersheim et de la signature d'une convention tripartite.